

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE PARIS**

AM

N° 0103733/3

REPUBLIQUE FRANCAISE

M. Hubert MASSOL

AU NOM DU PEUPLE FRANCAIS

Mme GORREE
Rapporteur

Le Tribunal administratif de Paris,
(3ème section, 2ème chambre),

M. DIEMERT
Commissaire du Gouvernement

Audience du 3 octobre 2001
Lecture du 10 octobre 2001

Vu, enregistrée le 15 mars 2001, la protestation formée pour M. Hubert MASSOL, demeurant 24, rue Montesquieu, 92600 Asnières, par Mc Stevenin, avocat, contre les élections auxquelles il a été procédé le 11 mars 2001 en vue de la désignation des membres du conseil municipal de la ville d'Asnières-sur-Seine ; M. MASSOL demande que le Tribunal :

- 1°) annule les opérations électorales
- 2°) ordonne qu'il soit procédé à un nouveau scrutin ;

.....
Vu le procès-verbal des opérations électorales en cause et les documents y annexés ;

Vu les autres pièces des dossiers ;

Vu le code électoral ;

Vu enregistrée le 11 juillet 2001, la notification par la commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques, de la décision prise par ladite commission, sur le compte de campagne de M. Aeschlimann ;

28-005-01
28-005-02-
28-005-04-01